

## COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 02

#### Séance du 17 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 17 Février, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/02/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8

Présents : Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Christophe TORREGROSSA - Dominique

GUILLET- Denis PELLISSIER -Nicolas MORFIN - Anthony AUDRAPT

Excusé :

Secrétaire de séance : Denis Pellissier

#### Délibération n°2025-02-004

#### **Desserte forestière – complément création pistes sur divers secteurs du massif forestier communal de Vassieux en Vercors**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de desserte forestière cité en objet, comprenant la création de 4305 ml de piste de débardage en plusieurs tronçons avec retournements pour tracteur. Ce projet permettra la gestion de peuplements de hêtre en mélange taillis-futaie, par la réalisation de coupe d'amélioration sur une partie du massif et sur une surface de l'ordre 22 ha appartenant à la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de solliciter des aides publiques pour ce type d'aménagement dont le montant du programme de travaux s'élève à 21 964 € HT maîtrise d'œuvre comprise.

#### Plan de financement proposé :

Union Européenne FEADER :	5 491 €	25%
Etat et autre collectivité :	5 491 €	25%
<b>Total des aides publiques possibles :</b>	<b>10 982 €</b>	<b>50%</b>
Autofinancement :	10 982 €	50% à charge de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➔ Décide de réaliser le projet de desserte forestière proposé, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, pour un coût total de travaux de 21 964 € HT.

➔ Approuve le plan de financement proposé

➔ Sollicite les aides financière auprès de l'Etat, du département et de l'Europe.

➔ Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce projet, à solliciter les aides financières, à déposer un dossier auprès de la Région gestionnaire des fonds Européens FEADER.

## COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance le 18 Février 2025

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme,
Pour	8	A Vassieux-en-Vercors, le 18/02/2025
Contre	8	
Abstention		 Le Maire Thomas OTTENHEIMER

*La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Maire soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.*